

Délibération du Conseil municipal

Séance du 16 décembre 2025

Le seize décembre deux mille vingt-cinq, à 19 heures et 00 minute, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean-Paul PAVILLON, Maire.

Présents	BEAUCLAIR Sophie, BOYER Emilie, CHOUTEAU Edith, CORBILLON Christine, DESOEUVRE Robert, FRAKSO Mohamed, GAUTHERON Xavier, GUIBERT Vincent, LANGLOIS Danielle, LECOMTE Delphine, LHUISSIER Thierry, LIOTON Valérie, MINETTO Jacques, PAVILLON Jean-Paul, PENEAU Sylvie, RAVELEAU René, REBILLARD Michèle, ROCHAIS Philippe, SOUILHE Jérôme, VIGNER Jean-Philippe
-----------------	--

Absents excusés ayant donné pouvoir (art. L2121.20)

BOUSSICAULT Gérald	à BOYER Emilie
LABORDERIE Philippe	à CHOUTEAU Edith
LECACHEUR Julien	à VIGNER Jean-Philippe
PICARD Corinne	à LECOMTE Delphine
PUSHPARAJ Emilie	à SOUILHE Jérôme
REGRAGUI Sidi Kamal	à GUIBERT Vincent

Absent excusé

LIZE Didier

Absents

DELETANG Claire, GAILLARD Yohan, PARENTEAU Louis-Pierre, RETHORE Jacqueline, SOURICE Corinne

Secrétaires de séance

LANGLOIS Danielle et LECOMTE Delphine

Convocation adressée le 10 décembre 2025, article L.2121.12 CGCT

Liste des délibérations affichée et publiée le 17 décembre 2025, article L.2121.25 CGCT

25SE1612-17 | Sport – Convention avec le Comité départemental de Basket-Ball de Maine-et-Loire – Père Noël du Baby Basket

Monsieur René Raveleau, adjoint au maire en charge des Sports et des Loisirs, expose :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et en particulier l'Article L. 2122-21 précisant les compétences du conseil municipal en matière de gestion du domaine public et des équipements communaux,

Considérant le souhait de la Municipalité de soutenir et d'accompagner les associations sportives ponts-de-céaises ainsi que les associations départementales dans la mise en œuvre de la politique sportive en faveur des habitants,

Considérant la nécessité de mettre en place une convention avec le Comité départemental de Basket-Ball de Maine-et-Loire pour l'organisation de l'événement "Père Noël du BabyBasket" programmé à Athlétis le 20 décembre,

Considérant l'intérêt public de l'événement, qui contribue à la démocratisation du sport et à l'animation du territoire,

Considérant le projet de convention annexé à la présente délibération,

Considérant l'avis de la commission ressources du 2 décembre 2025,

En accord avec le Bureau Municipal, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Approuve les termes de la convention à intervenir entre la ville des Ponts-de-Cé et Le comité départemental de Basketball 49,**
- **Autorise le maire, ou à défaut son représentant, à signer ladite convention, ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires et à signer tout document utile à l'exécution de la présente délibération.**

VOTE		
En exercice	32	POUR 26
Présents	20	CONTRE 0
Pouvoirs	6	ABSTENTION 0
Pris part au vote	26	TOTAL 26

Délibération adoptée à l'unanimité

**Le maire,
Jean-Paul PAVILLON**


